

**NEW BRUNSWICK COLLEGE OF DENTAL
HYGIENISTS – L'ORDRE DES HYGIÉNISTES
DENTAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**États financiers
Au 30 juin 2021**

**NEW BRUNSWICK COLLEGE OF DENTAL HYGIENISTS -
L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
TABLE DES MATIÈRES**

Au 30 juin 2021

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS	1 – 2
ÉTATS FINANCIERS	
État de la situation financière	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État des résultats d'exploitation	5
État du flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 12

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres du conseil d'administration de New Brunswick College of Dental Hygienists - l'Ordre des hygiénistes dentaires du Nouveau-Brunswick :

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de New Brunswick College of Dental Hygienists - l'Ordre des hygiénistes dentaires du Nouveau-Brunswick, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2021 et l'état de l'évolution des actifs nets, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie, pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de New Brunswick College of Dental Hygienists - l'Ordre des hygiénistes dentaires du Nouveau-Brunswick au 30 juin 2021, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

MNP s.r.l.

Comptables professionnels agréés

Dieppe, Nouveau-Brunswick
le 22 février, 2022

NEW BRUNSWICK COLLEGE OF DENTAL HYGIENISTS
L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
État de la situation financière

Au 30 juin 2021

	2021	2020
Actifs		
À court terme		
Encaisse	294 120 \$	265 067 \$
Investissements à court terme (note 3)	180 136	177 460
Frais payés d'avance	12 107	2 174
	486 363	444 701
Immobilisations (note 4)	4 225	3 553
	490 588 \$	448 254 \$
Passifs		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 5)	15 296 \$	14 458 \$
Cotisations des membres reportés	103 398	105 500
	118 694	119 958
Actifs nets		
Affectés (note 6)	170 000	170 000
Non affectés	197 669	154 743
Investis en immobilisations	4 225	3 553
	371 894	328 296
	490 588 \$	448 254 \$
Engagements (note 7)		
Maladie à coronavirus (COVID-19) (note 9)		

Au nom du Conseil d'administration

Administrateur

Administrateur

Voir notes complémentaires aux états financiers

**NEW BRUNSWICK COLLEGE OF DENTAL HYGIENISTS
L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

	Affectés (Note 6)		Non affectés		Investis en immobilisations		2021		2020	
Solde au début de l'exercice	170 000	\$	154 743	\$	3 553	\$	328 296	\$	297 963	\$
Excédent des revenus sur les dépenses	-		43 598		-		43 598		30 333	
Transfert à l'achat d'immobilisations	-		(2 650)		2 650		-		-	
Transfert pour l'amortissement des immobilisations	-		1 978		(1 978)		-		-	
Solde à la fin de l'exercice	170 000	\$	197 669	\$	4 225	\$	371 894	\$	328 296	\$

**NEW BRUNSWICK COLLEGE OF DENTAL HYGIENISTS
L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

État des résultats d'exploitation

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

	2021		2020	
Revenus				
Cotisations des membres	221 148	\$	210 491	\$
Inscription formation continue	-		1 688	
	221 148		212 179	
Dépenses				
Salaires et avantages sociaux	88 381		86 051	
Frais de consultations	19 747		4 025	
Frais de logiciel de gestion des données	18 392		8 941	
Frais légaux et comptables	13 969		11 229	
Honoraires du bureau de direction (note 8)	8 175		18 730	
Loyer	7 107		7 107	
Intérêts et frais bancaires	4 227		4 481	
Cotisation à la CADC et autre adhésion	4 225		11 349	
Frais d'impression et de bureau	4 004		3 267	
Assurance	3 696		3 522	
Téléphone	2 896		3 717	
Frais de conférences	2 000		2 115	
Amortissement des immobilisations	1 978		1 986	
Frais d'assemblée générale annuelle	800		5 082	
Frais de traduction	564		1 421	
Frais de site Web	356		2 095	
Courrier et livraison	303		1 276	
Frais de réunion	(573)		7 078	
	180 247		183 472	
Excédent des revenus sur les dépenses avant autre revenu	40 901		28 707	
Autre revenu				
Revenu d'intérêts	2 697		1 626	
Excédent des revenus sur les dépenses	43 598	\$	30 333	\$

**NEW BRUNSWICK COLLEGE OF DENTAL HYGIENISTS
L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

	2021		2020	
Activités d'exploitation				
Excédent des revenus sur les dépenses	43 598	\$	30 333	\$
Éléments sans effet sur la trésorerie:				
Amortissement des immobilisations	1 978		1 986	
	45 576		32 319	
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement:				
Frais payés d'avance	(9 933)		6 744	
Créditeurs et frais courus	838		7 058	
Cotisations des membres reportés	(2 102)		1 722	
	(11 197)		15 524	
	34 379		47 843	
Activités d'investissement				
Acquisition d'investissements	(2 676)		(1 601)	
Acquisition d'immobilisations	(2 650)		(1 045)	
	(5 326)		(2 646)	
Augmentation de l'encaisse	29 053		45 197	
Encaisse, au début	265 067		219 870	
Encaisse, à la fin	294 120	\$	265 067	\$

**NEW BRUNSWICK COLLEGE OF DENTAL HYGIENISTS
L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Notes complémentaires aux états financiers**

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

1. CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des hygiénistes dentaires du Nouveau-Brunswick (l'Ordre) est un organisme sans but lucratif incorporé sous la loi sur les corporations commerciales du Nouveau-Brunswick. La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public en veillant à ce que l'exercice de la profession d'hygiéniste dentaire par ses membres soit conforme aux normes que l'Ordre établit. L'Ordre est exempt d'impôt sur le revenu en vertu du paragraphe 149 (1)(l) de la loi de l'impôt sur les revenus.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés conformément à la Partie III du Manuel des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) – normes comptables pour les organismes sans but lucratif, qui établit les principes comptables généralement reconnus (PCGR) des organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables décrites ci-après :

Espèces et quasi-espèces

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces de trésorerie les soldes bancaires incluant, si applicable, les découverts bancaires dont les soldes fluctuent entre le positif et le négatif ainsi que les dépôts à terme disponible en tout temps.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations sont amorties sur leur durée de vie utile selon les méthodes et taux suivants :

Ordinateur	30 %	méthode de l'amortissement dégressif
Équipement de bureau	20 %	méthode de l'amortissement dégressif
Logiciel informatique	100 %	méthode de l'amortissement dégressif

Les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation lorsque certains événements ou changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'une immobilisation pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle.

Les immobilisations acquises au cours de l'exercice sont amorties à la moitié des taux ci-dessus et ne sont pas amortit jusqu'à ce qu'elles soient disponibles à l'utilisation.

(Suite...)

**NEW BRUNSWICK COLLEGE OF DENTAL HYGIENISTS
L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Notes complémentaires aux états financiers**

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser ses produits. Les contributions affectées sont imputées aux résultats dans l'exercice pour lequel les charges correspondantes sont encourues. Les contributions non affectées sont imputées aux résultats lorsque reçues ou recevable advenant que le montant à recevoir peut-être estimé de façon raisonnable et que le recouvrement est assuré de façon raisonnable.

Les cotisations des membres encaissées sont imputées aux revenus de l'exercice pour lequel celles-ci sont versées et reconnus seulement lorsque le paiement est reçu étant donné que les membres reçoivent au moment du paiement leur permis valide.

Les cotisations des membres reportés représentent les cotisations reçues au courant de l'année mais reliées à l'exercice suivant.

Fonds affectés

Le conseil a établi un fond disciplinaire, un fond de réserve et un fond restreint de planification de la relève pour le directeur exécutif/registraire pour être utilisés à des besoins spécifiques. Le fond de réserve sera utilisé pour les contingences opérationnelles, le fond disciplinaire pour l'exécution de leur mandat de discipline et plaintes au travail de l'Ordre et le fond restreint de planification de la relève pour le directeur exécutif/registraire pour la recherche liée au poste, les négociations et les autres activités reliées. Les fonds doivent être transférés du fond non-affecté par motion du conseil exécutif. Tous intérêts gagnés dans les investissements des fonds affectés seront transférés au fond non affecté. Lorsque les dépenses vont être encourues, un transfert sera effectué du fond non-affecté pour couvrir celle-ci.

Contrat de location exploitation

Un contrat de location exploitation est un bail laissant au bailleur pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien.

Utilisation d'estimation

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et du passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations et les frais courus. L'évaluation de ces éléments reflète les meilleures estimations de la direction en tenant compte de toutes les informations disponibles à la date de l'état de la situation financière. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

(Suite...)

**NEW BRUNSWICK COLLEGE OF DENTAL HYGIENISTS
L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Notes complémentaires aux états financiers**

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

L'Ordre considère tout contrat créant un actif financier, un passif ou un instrument de capitaux propres comme un instruments financiers, sauf dans certaines circonstances limitées.

Les actifs ou passifs financiers obtenus dans des transactions sans lien de dépendance sont initialement évalués à leur juste valeur. Dans le cas où un actif ou passif financier ne serait pas ultérieurement évalué à la juste valeur, la juste valeur initiale sera ajustée des frais de financement et des coûts de transaction directement attribuable à sa création, son acquisition, son émission ou sa prise en charge. Lors de la comptabilisation initiale, l'Ordre peut choisir irrévocablement d'évaluer ultérieurement tout instrument financier à la juste valeur. L'Ordre n'a pas fait un tel choix au cours de l'exercice.

L'Ordre évalue ultérieurement tous ses instruments financiers au coût amorti, qui comprend l'encaisse, les investissements à court terme et les créditeurs et frais courus. L'Ordre supprime les passifs financiers, ou une partie lorsque l'obligation est acquittée, annulée ou expirée.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Les actifs ou passifs financiers obtenus dans le cadre d'opérations entre apparentés sont évalués conformément à la convention comptable relative aux opérations entre apparentés, à l'exception des transactions conclues avec une personne ou une entité dont la seule relation avec le Collège est la gestion, auquel cas elles sont comptabilisées conformément aux instruments financiers.

NEW BRUNSWICK COLLEGE OF DENTAL HYGIENISTS
L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

3. INVESTISSEMENTS À COURT TERME

Les investissements à court terme consistent de :

- un bon du trésor au montant de 52 147 \$ (2020 - 51 990 \$), incluant des intérêts réinvestis de 2 146 \$ (2020 - 1 990 \$) dont 25 \$ (2020 - 63 \$) d'intérêts courus, portant intérêt au taux de 0,30 % (2020 - 0,45 %), arrivant à échéance le 11 août 2021. Le coût original de 50 000 \$ a été acquis pour le fond disciplinaire.
- un bon du trésor au montant de 54 256 \$ (2020 - 52 492 \$), incluant des intérêts réinvestis de 4 255 \$ (2020 - 2 492 \$) dont 95 \$ (2020 - 563 \$) d'intérêts courus, portant intérêt au taux de 0,50 % (2020 - 2,05 %), arrivant à échéance le 23 avril 2022. Le coût original de 50 000 \$ a été acquis pour le fond disciplinaire.
- un bon du trésor au montant de 41 918 \$ (2020 - 41 530 \$), incluant des intérêts réinvestis de 1 918 \$ (2020 - 1 530 \$) dont 145 \$ (2020 - 690 \$) d'intérêts courus, portant intérêt au taux de 0,50 % (2020 - 1,95 %), arrivant à échéance le 18 décembre 2021. Le coût original de 40 000 \$ a été acquis pour le fond restreint de planification de la relève pour le directeur exécutif/registraire.
- Un bon du trésor au montant de 31 815 \$ (2020 - 31 448 \$), incluant des intérêts réinvestis de 1 815 \$ (2020 - 1 448 \$) dont 79 \$ (2020 - 181 \$) d'intérêts courus, portant intérêt au taux de 0,25 % (2020 - 1,20 %), arrivant à échéance le 23 novembre 2021. Le coût original de 30 000 \$ a été acquis pour le fond de la réserve.

4. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	2021 Valeur comptable	2020 Valeur comptable
Ordinateur	6 653	\$ 4 778	\$ 1 875	\$ 763
Équipement de bureau	9 962	8 148	1 814	2 267
Logiciel informatique	56 238	55 702	536	523
	72 853	\$ 68 628	\$ 4 225	\$ 3 553

5. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2021	2020
Créditeurs et frais courus	5 500 \$	4 500 \$
Déductions à la source	9 796	9 958
	15 296 \$	14 458 \$

**NEW BRUNSWICK COLLEGE OF DENTAL HYGIENISTS
L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Notes complémentaires aux états financiers**

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

6. ACTIFS NETS AFFECTÉS

Les actifs nets affectés incluent les trois fonds suivants:

Fond de réserve pour 30 000 \$ (2020 – 30 000 \$)
Fond disciplinaire pour 100 000 \$ (2020 – 100 000 \$)
Fond restreint de planification de la relève pour le directeur exécutif/registraire pour 40 000 \$
(2020 – 40 000 \$)

7. ENGAGEMENTS

L'Ordre loue ses bureaux en vertu d'un bail à long terme qui expire le 31 octobre 2021. Le contrat de location stipule que le l'Ordre est tenu de payer des versements mensuels de 592 \$. Le Collège a signé un nouveau contrat de location avant la fin de l'année pour une période de deux ans commençant le 1er octobre 2021 et se terminant le 30 septembre 2023. En vertu du contrat de location, le collège est tenu de payer des versements mensuels de 1 093 \$, pour un total des paiements de location minimaux futurs de 26 220 \$.

L'Ordre a aussi un contrat de location pour une imprimante qui expire en 2025. Le total des paiements futurs est de 4 147 \$, à un taux trimestriel de 218 \$.

Les versements sur les quatre prochaines années sont les suivants:

2022	13 074	\$
2023	13 983	
2024	4 150	
2025	655	\$

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'année, le l'Ordre a versé 8 175 \$ (2020 - 18 730 \$) pour rémunérer les membres de son conseil d'administration pour leur participation active au conseil général et aux assemblées générales annuelles de l'Ordre. Les parties sont liées par l'influence notable exerçable détenue par les membres du conseil d'administration sur les activités stratégiques et opérationnelles de l'Ordre.

9. MALADIE À CORONAVIRUS (COVID-19)

En janvier 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré que le virus COVID-19 (coronavirus) était une urgence de santé publique. Le COVID-19 perturbe les chaînes d'approvisionnement et affecte la production et les ventes à travers diverses industries. L'ampleur de l'impact du COVID-19 sur la performance opérationnelle et financière de l'Ordre dépendra de certains développements, y compris la durée et la propagation du virus, l'impact sur les clients, employés et fournisseurs de l'Ordre, ce qui est de nature incertaine et imprévisible. Alors que cette perturbation devrait actuellement être temporaire, il existe une incertitude considérable quant à sa durée exacte. Par conséquent, bien que l'Ordre s'attende à ce que cette situation ait une incidence sur ses résultats d'exploitation futurs, les impacts financiers et la durée de cette situation ne peuvent être estimés de façon raisonnable en ce moment.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent l'encaisse et les dépôts à terme tel que présenté à l'état de la situation financière. Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les créditeurs et frais courus tel que présenté à l'état de la situation financière. L'analyse qui suit, fournit des informations sur l'exposition au risque de l'Ordre en date du 30 juin 2021.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer les obligations liées à ses passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement en ce qui concerne ses obligations en vertu de ses comptes fournisseurs et frais courus. Le niveau de difficulté attribué à l'Ordre d'honorer ses obligations est directement attribué à la capacité de maintenir et d'augmenter son niveau de revenus. Il n'y a eu aucun changement significatif de risque d'exposition depuis l'exercice précédent.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs attendus d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque; risque de change, risque de taux d'intérêt et risque de prix autre. L'Ordre est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses dépôts à terme. Les instruments à taux variables assujettissent l'Ordre à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes. Il n'y a eu aucun changement significatif de risque d'exposition depuis l'exercice précédent.
